



Rapport annuel de suivi du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (2023-2029) de la MRC des Appalaches

Année de suivi : 2025

Soumis en juin 2026

Préparé par Myriam HYPPOLITE

Conseillère en Gestion des Matières Résiduelles

MRC des Appalaches | 233 boulevard Frontenac, Thetford Mines

Tél : 418 332-2757 poste 236

Courriel : pgmr@mrcdesappalches.ca

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

MISE EN CONTEXTE

En vertu de la Loi sur la qualité de l’environnement (LQE), La MRC est tenue de produire et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles communément appelé PGMR. En février 2023, la MRC des Appalaches a adopté son nouveau Plan de Gestion des Matières Résiduelles qui couvre l’ensemble des 19 municipalités du territoire. Ce plan est établi pour une durée de 7 ans et comprend 44 mesures visant à améliorer la gestion des matières résiduelles.

Ces mesures sont articulées autour des 5 grandes orientations qui suivent :

1. **Améliorer la gestion des matières résiduelles en priorisant les 3RV;**
2. **Bonifier l’offre de services en gestion des matières organiques sur le territoire;**
3. **Améliorer les connaissances et la performance en gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI);**
4. **Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et favoriser le recyclage de ces résidus non-agrégats;**
5. **Optimiser les installations en gestion des matières résiduelles sur le territoire.**

Chaque année, la MRC doit soumettre au ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) un rapport de suivi sur la mise en œuvre de son Plan de gestion des matières résiduelles. Ce rapport est produit dans le cadre du **Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination de matières résiduelles.**

Le tableau ci-dessous présente l’état d’avancement des différentes mesures inscrites au PGMR, en date du 31 décembre 2025.

- Voici quelques précisions sur les termes utilisés pour décrire l’état d’avancement de chaque mesure du PGMR :
1. **Réalisé** : Mesures totalement réalisées
 2. **En continu** : Mesures qui ont été mises en place et dont la mise en œuvre se poursuit
 3. **Partiellement réalisé** : Mesures réalisées en partie avec certaines actions encore à compléter
 4. **En cours** : Mesures en planification
 5. **Non réalisé** : Mesures en retard de réalisation, dont l’échéance fixée est déjà passée
 6. **Pas encore** : Mesures planifiées dont l’échéance de réalisation est à venir
 7. **Annulé** : Mesures qui ne seront pas réalisées.

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
1	Maintenir le programme de subvention à l'achat des couches lavables et l'étendre à d'autres municipalités.	•Poursuivre le programme de subvention pour les municipalités participantes •Promouvoir le programme de subvention, notamment par le biais de la MRC, après des municipalités non participantes	•MRC •Municipalités	2023-2029	Réalisé	10 sur 19 municipalités offrent un programme de subvention sur l'achat des couches lavables et 8 d'entre elles partagent l'information sur leur site d'internet. Les municipalités non participantes indiquent que leur population est vieillissante ou peu intéressée, n'ayant reçu aucune demande à ce sujet. Par ailleurs, une page dédiée a été créée sur le site internet de la MRC afin de promouvoir ce programme.
2	Restreindre l'utilisation des produits à usage unique (exemple: remplacer les bouteilles d'eau jetables par des fontaines à eau dans les bâtiments municipaux)	•Faire une étude/diagnostic des travaux de remplacement des points d'eau dans les édifices municipaux •Faire l'achat des fontaines d'eau pour les bâtiments municipaux •Interdire la distribution de certaines catégories de produits à usage unique dans les établissements et les événements municipaux. •Favoriser l'achat de produits recyclés ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement	•MRC •Municipalités	2024-2029	Non réalisé	

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
3	Diffuser des informations sur le circuit des établissements « Zéro déchet » et les initiatives de réduction à la source.	- Publiciser les actions de réduction à la source en place sur le territoire - Produire et rendre téléchargeable sur le site de la MRC et des municipalités une fiche des astuces de réduction à la source	- MRC - Municipalités	2025-2029	En continu	Des publications ont été faites sur la réduction à la source avec les outils fournis par la (SQRD) Semaine québécoise de réduction des déchets (19-25oct) (organisme zéro déchet) et sur le déménagement responsable. Un inventaire des actions de réductions à la source qui se font sur le territoire est en cours afin de les publier de manière graduelle.
4	Poursuivre et étendre à d'autres municipalités la collecte ponctuelle et l'apport volontaire des objets destinés au réemploi.	- Bonifier les services de collecte dédiée, en camion cube, pour les articles réutilisables (selon les orientations régionales de réemploi - Mesure R5) - Faire la promotion des mesures déterminées par les municipalités, notamment les points de dépôt	- MRC - Municipalités	2025-2029	Partiellement réalisé	Toutes les municipalités offrent au moins une collecte de gros encombrants par année. Les matières apportées dans les écocentres sont triées et certains matériaux sont réutilisés (palettes et bois réutilisables à l'interne) La création d'un centre de réemploi à la Régie Intermunicipale de la Région de Thetford (RIRT) est sous étude.
5	Mettre à jour et diffuser la liste des entreprises de réemploi sur le territoire de la MRC.	- Mettre à jour la liste des organismes de réemploi sur le territoire - Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et de la MRC	- MRC - Municipalités	2023-2029	En cours	La mise à jour de la liste des organismes de réemploi sur le territoire est en planification. Le site web de la MRC étant en reconstruction, les mises à jour n'ont pas été effectuées.

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
6	Développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: vente de garage, magasin d’articles usagés, écocentres.	•Mettre en place des «Réparathon» ou «café-réparation» •Aménager des espaces dédiés à la réparation et à la revente dans les écocentres •Établir des kiosques de réparation lors des évènements •Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et MRC	•MRC •Municipalités	2023-2029	En continu	Plusieurs ventes de garage sont organisées dans les municipalités. Le fonctionnement des entreprises de réemploi comme les comptoirs familiaux et autres est maintenu. L’écocentre de la régie met à la disposition des citoyens, des bois et branches pour le réemploi.
7	Déployer une campagne de sensibilisation et faire le suivi de la performance en récupération des matières recyclables.	•Lancer une campagne de sensibilisation au tri à la source •Diffuser l’application « Ça va où » de RECYC-QUÉBEC •Informer la population concernant les changements prévus avec la modernisation de la collecte sélective en 2025 •Faire le suivi de la performance auprès du centre de tri et des autres installations en GMR	•MRC •Municipalités	2024-2029	En continu	10 publications sur la collecte sélective sont publiées sur les réseaux sociaux de la MRC. Un communiqué de presse et une chronique radio sont diffusés pour promouvoir la récupération des matières recyclables. Les outils de communication sont également partagés aux municipalités. Une page est créée sur le site de la MRC pour les matières recyclables. Un nouveau règlement encadrant la gestion des matières recyclables est en rédaction

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
8	Produire et diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables.	•Rédiger un modèle type d'aide-mémoire d'évènements écoresponsables •Diffusion du guide auprès des municipalités •Faire le suivi de la mise en œuvre de l'aide-mémoire par les municipalités (Bilan annuel)	•MRC •Municipalités	2025-2029	En cours	Un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables est en rédaction. Réflexion en cours sur l'octroi d'une aide financière visant à soutenir l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire.
9	Promouvoir la tenue d'évènements écoresponsables sur le territoire de la MRC	•Faire la promotion des événements écoresponsables organisés par les municipalités •Offrir un service d'accompagnement aux organismes d'évènements sur le territoire •Mettre les ressources à la disposition des organisateurs (guide, îlots de récupération)	•MRC •Municipalités	2023-2029	Partiellement réalisé	Le responsable événementiel de la ville de Thetford Mines est chargé de cet aspect lors de la tenue d'évènement. Plusieurs actions (éco-cup, îlot de tri ect...) ont été mises en place. La promotion des événements écoresponsables se poursuivront après la sortie du guide de bonnes pratiques d'événements écoresponsables.
10	Opter pour une politique d'approvisionnement responsable dans la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	• Rédiger une politique d'approvisionnement écoresponsable • Établir les critères de sélection de produits et de services ayant moins d'impacts sur l'environnement • Adopter une politique d'approvisionnement	•MRC •Municipalités	2027-2039	Partiellement réalisé	La ville de Thetford a déjà adopté une politique d'achat local qui encourage l'économie locale.

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
11	Produire le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	● Faire la collecte des données auprès des municipalités ● Compiler les données et produire le tableau de suivi	●MRC ●Municipalités	2023-2029	Réalisé	Chaque année un rapport de suivi de mise en œuvre du PGMR est réalisé.
12	Prévoir des rencontres régulières de suivi avec le comité technique ainsi qu’avec les municipalités	●Établir un calendrier de rencontre	●MRC ●Municipalités	2023-2029	Réalisé	Un bilan annuel de la mise en œuvre des mesures est fait et présenté au comité PGMR de la MRC. 2 rencontres (en avril et octobre 2025) sont réalisées pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR.
13	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l’avancement du plan d’action du PGMR	●Publication sur le site internet des municipalités et de la MRC	●MRC ●Municipalités	2023-2029	Réalisé	Ce présent rapport est publié sur le site de la MRC à la page « Gestion des matières résiduelles »
14	Assurer les ressources suffisantes pour réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	●Embaucher une ressource à la MRC	●MRC ●Municipalités	2023-2029	Réalisé	Personne ressource embauchée en Octobre 2024
15	Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	●Rencontre avec le comité PGMR régional	●MRC ●Municipalités	2023-2029	Réalisé	Plusieurs échanges par courriel pour s’entraider et pour planifier les prochaines rencontres. 2 rencontres (en avril et octobre 2025) sont réalisées pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
						régional, le partage des expériences et une visite du site d'enfouissement à Saint-Côme (RICBS).
16	Offrir la subvention à l'achat des composteurs domestiques par le biais du programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) pour les municipalités d'Irlande, de Sainte-Clotilde, de Saint-Adrien-d'Irlande, de Saint-Jean-de-Bréboeuf, de Kinnear's Mills, de Sacré-Cœur-de-Jésus, de Saint-Pierre-de-Broughton et de Saint-Jacques-de-Leeds.	•Demander du financement par le biais du programme ACDC •Subventionner l'achat de composteurs domestiques •Tenir à jour un registre des composteurs installés sur le territoire	•MRC •Municipalités	2023-2029	Réalisé	Kinnear's Mills (81), Saint-Jacques-de-Leeds (200), Saint-Jean-de-Bréboeuf (179) et Sacré-Cœur-de-Jésus (198) ont eu ce programme de subvention. Le programme ACDC pour l'achat des composteurs domestiques est terminé. Saint-Julien a acheté des composteurs domestiques supplémentaires (50) afin de respecter le 70% minimum de desserte. Au total 1174 composteurs domestiques ont été distribué dans 8 des 19 municipalités de la MRC.
17	Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	•Mettre à jour les documents de formation •Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage •Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	•MRC •Municipalités	2023-2029	En continu	Une campagne sur l'herbicyclage a été diffusée par la MRC et les municipalités désireuses de participer. Cette campagne a été réalisée avec l'organisme Conseil Régional de l'Environnement-Chaudières Appalaches (CRECA).

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
18	Étendre l’apport volontaire des feuilles mortes et des arbres de Noël aux municipalités de Kinnear’s Mills, de Sacré-Cœur-de-Jésus, de Saint-Julien, de Sainte-Clotilde-de-Beauce, de Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Pierre-de-Broughton et Saint-Adrien-d’Irlande	• Accompagner les municipalités concernées dans l’établissement de points de dépôt et d’ententes concernant l’accès à un point de dépôt existant •Établir et diffuser la liste des points de dépôt sur le territoire	• MRC •Municipalités	2023-2029	Partiellement réalisé	Certaines municipalités offrent le service de collecte des feuilles mortes et des arbres de Noël mais d’autres sont majoritairement en milieu agricole, les feuilles mortes sont valorisées en compost.
19	Instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, sous la responsabilité de la MRC, dans les municipalités qui n’ont pas de règlement à cet effet	•Établir une liste des résidences non raccordées au réseau municipal •Évaluer la possibilité que la MRC prenne en charge la gestion des boues de fosses septiques •Uniformiser le service à l'échelle de la MRC	•MRC •Municipalités	2024-2029	Partiellement réalisé	Personne ressource embauchée en mai 2025 pour gérer ce dossier. 12 municipalités ont signé une entente intermunicipale pour l'inventaire et la conformité de leurs installations. 1250 installations septiques, soit environ 34% du total, ont été inventoriées dans 4 municipalités. Une autre entente a été conclue entre 14 municipalités afin d'évaluer la faisabilité d'une gestion des boues de fosses septiques à l'échelle de la MRC.
20	Envisager la mise en place d’un traitement	•Assurer le tri à la source des citoyens, par le compostage domestique ou communautaire,	•MRC •Municipalités	2023-2025	Annulé	Projet refusé par le ministère de l'environnement

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
	mécánobiologique, en complément au tri à la source, pour desservir les petites municipalités intéressées, en collaboration avec la MRC de L'Érable	l'apport volontaire ou les collectes, avant l'implantation du tri mécanobiologique (municipalités) •Effectuer le suivi du projet de la MRC de Beauce-Sartigan et évaluer la performance d'un projet similaire pour les MRC des Appalaches et de L'Érable (MRC) •Le cas échéant, mettre en place le tri mécanobiologique pour les municipalités intéressées				
21	Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	•Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et MRC	•MRC •Municipalités	2023-2029	En cours	Inventaire sur les bons coups des ICI est en cours Le site web de la MRC étant en reconstruction, les mises à jour n'ont pas encore été effectuées.
22	Publiciser le projet d'économie circulaire : Beauce-Appalaches-Lotbinière de même que les autres initiatives dans ce domaine	•Diffuser les cas de succès de symbioses industrielles sur le territoire •Organiser des évènements de réseautage	•MRC •Municipalités	2023-2029	En cours	Une feuille de route régionale est élaborée par la firme Eco-conseil Symbiose mandatée par Chaudière-Appalaches Économique Une ressource de la société de développement économique (SDE) de la MRC se chargera de ce projet.
23	Étudier la possibilité d'instaurer la tarification	•Mener l'étude sur les options envisageables d'une tarification incitative *le cas échéant, sensibiliser les ICI visées à l'implantation de la	•MRC •Municipalités	2024-2025	En cours	La MRC discute avec les municipalités du transfert complet des compétences en gestion des matières résiduelles.

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
	incitative des déchets dans les ICI	tarification incitative *le cas échéant, mettre en place le système de tarification incitative				Cette démarche est primordiale pour pouvoir mettre en place la tarification incitative sur l'ensemble du territoire.
24	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles du secteur des ICI afin de cibler les interventions	•Procéder à l'étude de caractérisation	●MRC ●Municipalités	2024-2025	Non réalisé	
25	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi (agents en économie circulaire, patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)	•Procéder à l'embauche des agents en économie circulaire •Procéder à l'embauche des agents de patrouille verte	●MRC ●Municipalités	2023-2029	En continu	La MRC a un contrat avec l'organisme Conseil Régional de l'Environnement-Chaudières Appalaches (CRECA) pour la réalisation des campagnes d'ISÉ sur le terrain. Chaque été, la ville de Thetford embauche des agents de patrouille verte pour l'inspection des bacs et la sensibilisation sur le terrain.
26	Collaborer avec l'organisme AgriRECUP à la récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières	•Effectuer le suivi du projet-pilote en cours •Établir de nouveaux points de dépôt sur le territoire (selon les résultats du projet-pilote) en partenariat avec AgriRECUP	●MRC ●Municipalités ●AgriRECUP	2023-2025	En continu	1 nouveau point de dépôt à Saint Fortunat a été créé dans la MRC des Appalaches Une carte des points existants est créée et sera publié sur le nouveau site internet de la MRC. Planification pour l'implantation d'un point de dépôt à l'écocentre d'Adstock.

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
						Planification pour la mise en place d’une collecte à la ferme des pellicules de plastiques blancs dans certaines municipalités rurales.
27	Offrir la collecte municipale des MO aux ICI assimilables	•Organiser un projet-pilote afin d'évaluer les types d'ICI assimilables à la collecte municipale (MRC) •Offrir de l'accompagnement de la MRC dans la mise en place de la gestion des MO •Permettre la collecte des MO dans les ICI assimilables, selon les résultats du projet-pilote	•MRC •Municipalités	2024-2028	Partiellement réalisé	7 des 19 municipalités ont mis en place une collecte en bacs bruns qui est accessible à tous les ICI, tandis que 7 autres ont distribué des composteurs domestiques à leurs citoyens. Saint-Adrien-d'Irlande a reçu une aide financière de Recyc Québec dans le cadre du programme ACDC volet 4 pour l’achat des bac bruns.
28	Valider les modes de gestion des MO des ICI non desservis par la collecte municipale	•Monter une base de données des ICI non desservis par la collecte municipale •Ajuster les cibles de récupération et en faire le suivi	•MRC •Municipalités	2024-2028	Partiellement réalisé	La collecte des matières organiques offerte dans les 7 municipalités, les ICI sont également desservis.
29	Poursuivre le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	•Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités) •Planifier et mettre en œuvre un calendrier de vidange des fosses septiques selon les municipalités et les secteurs (MRC)	•MRC •Municipalités	2023-2029	En continu	Les boues municipales continuent d’être recyclées par épandage, après traitement, sur les résidus miniers situés à Thetford. 5 municipalités ont déjà procédé à la vidange des boues d’étangs aérés et la planification se poursuit pour les autres.

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
		Planifier la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le recyclage des boues (MRC et municipalités)				La MRC a obtenu une subvention de 350 000\$ du FRR pour soutenir la gestion des boues dans les 14 municipalités ayant signé une entente.
30	Prévoir une caractérisation des résidus de CRD à l'entrée du centre de tri des résidus de CRD	Octroyer un mandat à une firme pour réaliser l'étude de caractérisation	- MRC - Municipalités	2026-2027	Pas encore	
31	Effectuer le suivi du cheminement des résidus de CRD	- Développer une méthodologie commune à l'ensemble des municipalités - Développer une méthodologie commune à l'ensemble des municipalités	- MRC - Municipalités	2026-2029	Pas encore	
32	Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels pour les CRD	Effectuer la collecte et la compilation de données des résidus de CRD	- MRC - Municipalités	2027-2029	Pas encore	
33	Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD et le diffuser à l'ensemble des municipalités, notamment aux personnes chargées de l'émission des permis	- Produire le guide de gestion écologique des résidus de CRD - Diffuser le guide auprès des ressources	- MRC - Municipalités	2023-2029	Non réalisé	
34	Inclure aux devis des travaux municipaux une disposition qui oblige la valorisation des	- Rédiger la disposition concernant la gestion écologique des résidus de CRD - Identifier les matières résiduelles pouvant être générées	- MRC - Municipalités	2023-2029	Non réalisé	

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
	résidus dans un centre de tri de résidus de CRD					
35	Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire (CRD)	•Réaliser un bilan historique des sinistres de la MRC	•MRC •Municipalités	2023-2029	Non réalisé	
36	Produire un plan de gestion des débris après sinistre (CRD)	•Élaborer et rédiger le plan	•MRC •Municipalités	2024-2029	Non réalisé	
37	Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières (CRD)	•Documenter les modes de gestion adaptés aux catégories de matières	•MRC •Municipalités	2024-2029	Non réalisé	
38	Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.) (CRD)	•Rédiger le guide/brochure informative •Diffuser le guide auprès des personnes-ressources •Offrir une formation aux ressources GMR	•MRC •Municipalités	2025-2029	Non réalisé	
39	Renforcer les activités d'ISÉ de la MRC	•Organiser des ateliers et des conférences sur des thématiques GMR •Mettre à la disposition des municipalités les outils et les ressources d'ISÉ	•MRC •Municipalités	2023-2029	En continu	Des formations sur le compostage et l'herbicyclage et feuillicyclage ont été données aux citoyens. Plusieurs outils et ressources d'ISÉ sont disponibles sur le site internet des municipalités.

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
						Les outils d'ISÉ d'ÉEQ pour la collecte sélective est diffusés sur le site de la MRC et partagé aux municipalités pour la diffusion.
40	Étudier la possibilité de regrouper certains contrats de collecte et de transport des matières résiduelles (déchets, recyclables, matières organiques) selon les orientations de la mesure R3	•Octroyer un mandat à une firme pour réaliser l'étude	●MRC ●Municipalités	2025-2029	Partiellement réalisé	Le contrat de collecte et de transport des matières recyclables est regroupé. Il reste les déchets, les matières organiques et les boues des fosses septiques à intégrer. La MRC est en réflexion pour le regroupement des contrats de déchets, matières organiques et autres...
41	Implanter des points de dépôts dans les municipalités non desservie	•Mettre en place des points de dépôt ou des écocentres •Favoriser la conclusion d'ententes entre les municipalités ayant un écocentre et celles désirant être desservies	●MRC ●Municipalités	2024-2029	En cours	Un réseau d'écocentres a été créé avec un écocentre régional et 2 écocentres satellites pour desservir plus de citoyens. Un comité d'écocentres est également créé afin de favoriser une synergie et des échanges entre les gestionnaires d'écocentre et la MRC.
42	Produire des outils d'ISÉ et les diffuser (en suivant le modèle régional)	•Diffuser la trousse d'outils d'ISÉ •Assurer l'intervention des ressources à l'échelle de la MRC	●MRC ●Municipalités	2023-2029	En continu	Un mandat est octroyé à CRECA pour des campagnes de sensibilisation sur notre territoire. Plusieurs outils sont déjà produits et diffusés.
43	Partager les ressources disponibles entre municipalités (écoconseillers, écopatrouilles, trousse d'outils d'ISÉ, etc.)	•Assurer l'intervention des ressources à l'échelle de la MRC	●MRC ●Municipalités	2023-2029	En continu	Plusieurs outils sont partagés entre les municipalités comme des règlements sur la GMR, des outils d'ISÉ d'écocentre etc...

Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches –2025

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
44	Planifier des activités d’animation sur des thématiques de GMR (zéro déchet, tri à la source, compostage)	•Organiser des évènements par thématique de GMR •Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites internet des municipalités et de la MRC	•MRC •Municipalités	2023-2029	En continu	L’ensemble des municipalités ainsi que la MRC diffusent de l’information sur la gestion des matières résiduelles sur leur site internet et leurs réseaux sociaux.

Date : 26 juin 2026